

ÉZANVILLE

Le journal de votre commune

Infos

N° 102
FÉVRIER 2016

13 février

THÉÂTRE "ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES"



La Compagnie du Petit Globe vous présente une pièce de théâtre intitulée *Arsenic et vieilles dentelles* de Joseph Kesselring, mise en scène par Marc Deslandes.

Samedi 13 février 2016 à 21 h 00

au Théâtre de l'Union Familiale.
Tarif 8 euros – Tarif réduit 5 euros –
Gratuit moins de 12 ans.

18 février

CONSEIL MUNICIPAL



Le prochain Conseil municipal se tiendra le **jeudi 18 février 2016 à 20h30** en mairie.
Ordre du jour prochainement disponible sur www.ezanville.fr.

20 mars

BRADERIE BABY JUNIOR

Pom d'Happy organise sa 2^e braderie baby-junior où vous pourrez trouver des objets de puériculture, des jouets, des livres pour enfants, des vêtements...

Dimanche 20 mars à la salle polyvalente du Complexe de la prairie de 10h à 18h.
Emplacement : 10 €/2 mètres
(Pas de professionnels).

Renseignements et réservation au :
06 58 41 63 11.



La Maison de l'Enfance se refait une beauté !

Réfection des sols, rafraîchissement des peintures et pose d'un guichet d'accueil, la Maison de l'Enfance a bénéficié de quelques travaux afin d'accueillir au mieux les enfants et les parents.



Le chantier a démarré durant les vacances de Noël afin de ne pas trop perturber le fonctionnement du Pôle Socio-éducatif. Une réorganisation de la structure et des accueils a été mise en place afin d'assurer la continuité des services.

L'objectif principal de ces travaux était la réfection des sols. En effet, suite à une malfaçon de la part des entreprises qui ont aménagé la Maison de l'Enfance, le lino s'était mis à se décoller puis à gondoler à certains endroits. Afin de garantir la sécurité des usagers, les Services techniques de la Ville avaient procédé à la pose provisoire de tapis de sol.

À l'issue d'une procédure de déclaration d'assurance qui a duré plus d'un an, la totalité du coût des travaux a été prise en charge par les assurances des divers corps d'état responsables de ces désordres, soit environ 60 000,00 €.

Les travaux de réfection des sols ayant entraîné la fermeture de la structure pendant 6 semaines, les services de la Ville en ont profité pour effectuer des travaux de peinture dans la salle polyvalente et dans le réfectoire. Les

murs ont été rafraîchis et certaines plinthes remplacées.

Un accueil et un standard

À l'issue des travaux, un guichet d'accueil a été installé à l'entrée de la Maison de l'Enfance. Une permanence physique et téléphonique (01 39 35 44 10) y sera assurée pendant les heures ouvrables afin d'orienter les administrés et de faciliter l'accès aux services. Une zone d'attente a été aménagée dans le hall.

Enfin, toujours dans un souci de sécurité, les entrées des usagers seront filtrées, notamment par la borne d'accueil aux horaires administratifs et directement par l'équipe d'animation lors des accueils périscolaires du matin et du soir, des mercredis et des vacances scolaires par le biais d'un visiophone.

L'accueil et la réouverture des services au sein de la Maison de l'Enfance se feront progressivement au cours du mois de février.

Ézanvilloises, Ézanvillois, Chers amis,

C'est, depuis le 1^{er} janvier, la Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France (CCOPF) est morte, vive la Communauté d'agglomération Plaine Vallée (CAPV). Cette communauté, vous le savez, réunit 18 communes pour former une unité géographique. Le Président nouvellement élu est Luc Strehaiano, maire de Soisy-sous-Montmorency. J'ai moi-même été élu Vice-Président. Il nous reste encore beaucoup de travail à faire pendant les deux ans à venir pour réexaminer les compétences conservées et celles qui seront complémentaires. Je ne manquerai pas de vous informer régulièrement des évolutions de ce dossier.

Concernant le cabinet médical que je vous annonce depuis quelque temps, le permis de construire est en cours d'instruction. J'ai validé la disposition des installations. Le service communication a passé l'annonce pour le recrutement des praticiens. Le propriétaire des murs a désigné le cabinet de gestion immobilière vers lequel les services de la mairie dirigeront les candidats. J'espère en avoir rapidement.

Nous avons reçu en mairie par courrier et par courriel, des remarques concernant la pauvreté de la décoration de notre sapin extérieur place de la mairie. Je dois avouer qu'au fil des jours, cette décoration s'est appauvrie jusqu'à devenir une caricature. Je remercie les Ézanvillois qui ont trouvé au début que cette décoration était très belle et qui ont bien voulu en garder un souvenir. Ce qui veut dire que de jour en jour, nos décorations disparaissaient jusqu'à l'état actuel. Cela me rappelle la disparition des chrysanthèmes dans les espaces verts à la Toussaint. Merci encore à ces Ézanvillois qui apprécient nos efforts.



Alain BOURGEOIS,
Maire d'Ézanville

Ézanville Infos
mensuel d'informations municipales
Hôtel de Ville : 01 39 35 44 80

- Directeur de la publication : Alain Bourgeois
- Rédaction : Ève Pavési
- Impression : STIP - 01 39 91 91 73
- Dépôt légal : à parution



PLAINE VALLÉE, VOTRE NOUVELLE INTERCOM DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2016

Votre nouvelle communauté d'agglomération a vu le jour. Elle est désormais constituée de 18 communes, issues de la CCOPF et des communes de Montlignon et de Saint-Prix. Cette nouvelle intercommunalité est inscrite dans le cadre du Schéma Régional de coopération Intercommunale de la Région Île-de-France, volet public territorial et d'affirmation des métropoles (Map 1).

Pourquoi une nouvelle intercommunalité ?

Pour faire face à la Métropole du grand Paris, la loi Maptam a institué la création d'intercommunalités d'envergure. Le nombre d'établissements publics de coopération intercommunale, situés en zone dense de l'agglomération parisienne, est ainsi passé de 41 à 16 avec une taille moyenne de 240 000 habitants. Cette nouvelle carte intercommunale vise à créer des intercommunalités de poids en grande couronne pour porter des projets de développement et d'aménagement de grande ampleur. Dans un contexte de compétition internationale toujours plus forte, il s'agit aussi de permettre aux territoires de développer l'emploi et les activités économiques, et d'offrir à leurs concitoyens un meilleur accès à des infrastructures et à des services mutualisés.

18 communes

La nouvelle intercommunalité regroupe 179 000 habitants répartis au sein de 18 communes :

- **les 7 communes de la CCOPF** (Attainville, Bouffémont, Domont, Ézanville, Moisselles, Piscop et Saint-Brice-sous-Forêt) ;
- **les 9 communes de la CAVAM** (Andilly, Deuil-la-Barre, Enghien-les-Bains, Groslay, Margency, Montmagny, Montmorency, Saint-Gratien et Soisy-sous-Montmorency) ;
- **les communes de Montlignon et de Saint-Prix.**





Alain Bourgeois



Agnès Rafaitin



Pierre Grégoire

MUNALITÉ

au 1^{er} janvier 2016. Les intercommunalités de la CCOPF, de la CAVAM et de la CCOPF de la Vallée de la Seine nouvelle agglomération s'est constituée dans le cadre de la loi de modernisation de l'action publique (LAM) du 27 janvier 2014.

Le Conseil communautaire

Andilly	1 siège (+ 1 suppléant)
Attainville	1 siège (+ 1 suppléant)
Bouffémont	2 sièges
Deuil-la-Barre	7 sièges
Domont	5 sièges
Enghien-les-Bains	4 sièges
Ézanville (photos ci-contre)	3 sièges : M. Bourgeois, Mme Rafaitin et M. Grégoire
Groslay	3 sièges
Margency	1 siège (+1 suppléant)
Moisselles	1 siège (+1 suppléant)
Montlignon	1 siège (+1 suppléant)
Montmagny	4 sièges
Montmorency	7 sièges
Piscop	1 siège (+1 suppléant)
Saint-Brice-sous-Forêt	5 sièges
Saint-Gratien	7 sièges
Saint-Prix	2 sièges
Soisy-sous-Montmorency	6 sièges

Vos élus

Le conseil d'investiture, au cours duquel sont désignés le président et les vice-présidents, s'est déroulé le 13 janvier 2016. **Luc Strehaiano, Maire de Soisy-sous-Montmorency, a été élu Président de Plaine Vallée.**

Soucieux d'élire un exécutif qui soit, au plus près, la représentation de l'exécutif des villes et villages membres de Plaine Vallée, le conseil communautaire a fixé par délibération du 13 janvier 2016, le nombre de vice-présidents à 15. Ceux-ci ont été élus à bulletins secrets au scrutin uninominal majoritaire. Les vice-présidents sont :

Les vice-présidents

1 ^{er} VP délégué	Christian LAGIER / Maire de Piscop
2 ^e VP	Jacqueline EUSTACHE-BRINIO / Maire de Saint Gratien
3 ^e VP	Alain LORAND / Maire de Saint-Brice-sous-Forêt
4 ^e VP	Joël BOUTIER / Maire de Groslay
5 ^e VP	Véronique RIBOUT / Maire de Moisselles
6 ^e VP	Daniel FARGEOT / Maire d'Andilly
7 ^e VP	Alain BOURGEOIS / Maire d'Ézanville
8 ^e VP	Patrick FLOQUET / Maire de Montmagny
9 ^e VP	Claude ROBERT / Maire de Bouffémont
10 ^e VP	Muriel SCOLAN / Maire de Deuil-la-Barre
11 ^e VP	Odette LOZAIC / Maire d'Attainville
12 ^e VP	Michèle BERTHY / Maire de Montmorency
13 ^e VP	Alain GOUJON / Maire de Montlignon
14 ^e VP	Christian RENAULT / Maire de Margency
15 ^e VP	Jean-Pierre ENJALBERT / Maire de Saint-Prix

Le conseil communautaire comprend 61 conseillers (+ 6 suppléants). La répartition des sièges dépend du poids démographique des villes. Les communes qui n'ont qu'un seul siège se sont vues attribuer automatiquement un siège de conseiller suppléant.

L'Agglomération comptant 18 villes, Philippe Sueur, Maire d'Enghien-les-Bains et Jean-François Ayrolle, Adjoint au maire de Domont ont par la suite été désignés respectivement Rapporteur général et Secrétaire général du Bureau Communautaire. Le bureau communautaire définit les grandes directives d'intérêt communautaire dans le cadre de ses compétences.

Les missions de l'intercommunalité

L'intercommunalité est appelée à gérer de nouvelles responsabilités. Toutefois, le périmètre global de ses compétences sera définitivement arrêté le 31 décembre 2017. Les principales compétences désormais prises en charge par l'agglomération Plaine Vallée sont :

- Développement économique, actions en faveur de l'emploi et promotion des activités touristiques
- Aménagement de l'espace communautaire
- Habitat et logement
- Politique de la ville
- Sécurité publique
- Espaces publics et Protection de l'environnement
- Services publics et équipements communautaires

Ces compétences sont définies au sein des commissions thématiques consultatives suivantes :

5 COMMISSIONS CONSULTATIVES DE PLEIN EXERCICE

1. Pôle finances et administration générale
2. Pôle habitat, urbanisme et aménagement du territoire
3. Pôle économie et emploi
4. Pôle espaces publics et environnement
5. Pôle services et équipements publics dont sport et culture.

2 COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

6. Pôle sécurité et prévention
7. Pôle politique de la ville.

Leurs membres seront désignés lors du conseil communautaire de Plaine Vallée fixé le 27 janvier prochain, à 20h30, à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency.

INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE

L'ARS ÎLE-DE-FRANCE APPELLE À LA PRUDENCE



L'Île-de-France est la région la plus touchée par les intoxications au monoxyde de carbone. Ces intoxications, quelle qu'en soit la source, représentent la première cause de mortalité par gaz toxique. En cette période hivernale, l'Agence Régionale de Santé (ARS) rappelle les conseils de prévention pour se protéger du risque d'intoxication au monoxyde de carbone.

Les intoxications surviennent pour la plupart dans le logement et impliquent majoritairement des chaudières ou des chauffe-eaux. On constate toutefois depuis 2 ans une forte augmentation du nombre d'intoxications dues à l'emploi d'appareils de chauffage de fortune (barbecues, casseroles, voire pots de fleurs faisant office de braseros, remplis de charbon de bois). Par ailleurs, si l'appareil de production de chaleur est souvent mis en cause, une récente étude menée par l'Institut de veille sanitaire en Île-de-France souligne également l'importance des conduits d'évacuation des gaz de combustion bouchés ou non conformes à l'origine d'intoxications. Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, incolore, inodore et non irritant. Indétectable par l'homme, il provoque des vertiges, une perte de connaissance, voire un coma. Il prend la place de l'oxygène dans le sang et peut être mortel en moins d'une heure. Sa présence résulte d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone, l'Agence Régionale de Santé Île-de-France rappelle les gestes essentiels :

- **faire vérifier et entretenir** chaque année par un professionnel qualifié

- **les installations de chauffage**, de préférence avant la saison hivernale ;
- **faire contrôler chaque année l'état des conduits** permettant l'évacuation des gaz issus des appareils de combustion par un professionnel qualifié et les faire ramoner ;
- **veiller à bien ventiler** son logement : maintenir en bon état les grilles de ventilation en prenant garde de ne jamais les obstruer ;
- **aérer quotidiennement** son logement, au moins 10 minutes par jour ;
- **respecter scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils** à combustion prescrites par le fabricant ;
- **ne pas utiliser** à l'intérieur des logements :
 - des appareils à combustion non adaptés tels que les barbecues et les braseros,
 - des cuisinières, fours et réchauds de camping faisant office de chauffage,
 - des chauffages d'appoint fonctionnant au fioul, au gaz, à l'essence, au bois ou au charbon de façon continue et/ou prolongée.

Les maux de tête, nausées, vertiges, troubles visuels sont les premiers symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone.

EN CAS D'INTOXICATION OU DE SUSPICION

- **Aérer immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- **arrêter** si possible les appareils à combustion ;
- **quitter et faire évacuer les lieux**
- **appeler les secours** (112), les pompiers (18) ou le SAMU (15) ;
- **ne pas réintégrer les lieux** sans l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU

Par arrêté en date du 16 décembre 2015, le directeur départemental des territoires a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune avec le projet d'instauration de périmètres de protection autour du captage d'eau potable n° 153-7X-0157, préalable à la déclaration d'utilité publique du projet.

Cette enquête se déroulera du lundi 11 janvier au vendredi 12 février 2016 inclus.

Pendant ce délai, les personnes intéressées par ce projet pourront prendre connaissance du dossier dans les mairies concernées et consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet, aux heures habituelles d'ouverture au public de ses bureaux.

Elles pourront également transmettre leurs observations par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie d'Ézanville, qui les annexera au registre d'enquête.

M Jean-Jacques BALAND, Ingénieur en retraite, est nommé commissaire-enquêteur titulaire pour conduire cette enquête. M. Alain BOYER, militaire dans l'armée de l'air en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Ézanville afin de recevoir les observations et déclarations des intéressés aux dates et heures précisées ci-après :

- **le lundi 11 janvier 2016 de 15 h 00 à 17 h 00**
- **le vendredi 12 février 2016 de 15 h 00 à 17 h 00.**

Par ailleurs, un exemplaire du dossier d'enquête publique peut être obtenu par toute personne qui en fera la demande, à ses frais, auprès de l'organisateur de l'enquête, la direction départementale des territoires, service de l'urbanisme et de l'aménagement durable, CS 20105 - 5, avenue Bernard Hirsch, 95010 CERGY CEDEX.

Le commissaire-enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête pour rédiger son rapport et ses conclusions motivées. Les conclusions émises par le commissaire-enquêteur seront communiquées à toute personne concernée qui en fera la demande au directeur départemental des territoires ou à la mairie d'Ézanville.

Retour sur...

13 décembre

Marché de Noël de Pom d'Happy



8 janvier

Remise des médailles du travail de la Ville



13 janvier

Galette des rois à la RPA



20 janvier

Remerciements aux bénévoles du service "Jeunesse et Famille"



En bref...

Bibliothèque



La gestion de la bibliothèque de l'association Loisirs et Culture devient communale. À cet effet elle sera prochainement déplacée en centre-ville. En attendant, elle est accessible dans les locaux de Loisirs et Culture, derrière la mairie, aux horaires suivants : mardi de 15 h à 17 h, mercredi de 15 h à 18 h et vendredi de 15 h à 17 h.

Distribution de l'Ézanville infos

Une nouvelle société est chargée de distribuer la revue municipale. Si malgré tous nos soins vous ne recevez pas l'Ézanville infos, merci de nous contacter au 01 39 35 44 74 ou par courriel à epavesi@ezanville.fr.

Passez votre BAFA!

Pour la 4^e édition, la Ville, en partenariat avec l'organisme de formation Léo Lagrange et l'association "La main solidaire", organise une formation au diplôme du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) à un prix réduit. Les modules concernés sont Approfondissement Assistant Sanitaire et PSC1 (sur 1 journée seulement) du 27 février au 3 mars 2016 en salle Anglade (à côté de la Police Municipale). Ce projet solidaire est destiné aux étudiants, aux personnes à la recherche d'un emploi, en précarité ou déscolarisé, bénéficiant du RSA et/ou porteuse de handicaps.

Inscriptions et informations au service Jeunesse et Familles, rue Fleming, 01 39 35 95 82.

Plan grand froid

Chaque année des centaines de personnes sont victimes de pathologies provoquées par le froid. Il faut redoubler de vigilance en se protégeant personnellement et en veillant sur les personnes fragiles (personnes âgées, enfants, personnes précaires ou sans domicile). Si vous repérez une personne en difficulté, un numéro vert à est à votre disposition 24h/24 et 7 J/7, le 115. Vous pouvez aussi contacter le Centre Communal d'Action Sociale d'Ézanville (CCAS) au 01 39 35 44 95/97 ou au 06 07 29 34 14 (astreinte).



Enquête publique

Une enquête publique va se dérouler sur la demande de la société Routière de l'Est Parisien (REP) en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une plateforme de valorisation et de traitement de terres polluées par voie biologique, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, sur l'emprise de son installation de stockage de déchets non-dangereux, sur le territoire de la commune du Plessis-Gassot. Un dossier et un registre d'enquête seront à disposition en mairie du 1^{er} février au 4 mars 2016.

Journées Portes Ouvertes

à l'Institut des Métiers de l'Artisanat du Val-d'Oise
Pour permettre aux jeunes et à leurs parents de s'informer, l'Institut des Métiers de l'Artisanat du Val-d'Oise (IMA95) organise deux Journées Portes Ouvertes les samedis 12 mars et 9 avril de 9 h à 17 h, sur ses sites de Cergy, Eaubonne et Villiers-le-Bel. L'occasion de découvrir les métiers de l'artisanat, de visiter les CFA et de discuter avec les apprentis et les professeurs! Renseignements : www.ima95.fr

Carnet

NOVEMBRE

Naissances

Stacy Louis-Désir-Eliza.

DÉCEMBRE

Naissances

Bilal Fetnassi, Léo Martins Cardoso, Victoria Muepu Kamuamba, Elise Pinte, Océane Roussel, Jaïannah Topasiki, Léo Zongia.

Décès

Émile Canaple, Robert Manesse, Bernadette Margontier.

JANVIER

Dafné Bagdatli, Maxime Duchene, Maël Lazare, Romain Mattei, Léane Ozdeger, Julia Pereira, Noah Zoure.

Mariages

Ayse Cumur et Erkan Tasdan.

Décès

André Corbeau, Ida Lamy, Suzanne Kosinski, Stéphane Laurette.

Droit de réponse

Réponse à l'article paru dans *Ézanville Infos* n° 95 et intitulé "La ville s'équipe d'un parcours sportif en plein air pour tous"

L'association Galvazinc pour le développement de la galvanisation à chaud tient à apporter quelques précisions sur le procédé de galvanisation à chaud, en réponse à l'article paru dans *Ézanville Infos* n° 95 et intitulé "La ville s'équipe d'un parcours sportif en plein air pour tous".

Contrairement à ce qui est affirmé dans l'article précité, les usines de galvanisation à chaud sont certainement parmi les moins polluantes de toutes les industries de la protection anticorrosion. Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE), elles sont soumises à une réglementation environnementale sévère, suivies et contrôlées par les DREAL, ce qui n'est pas le cas de tous les procédés d'application de protections anticorrosion. Le zinc est un métal essentiel à l'environnement et à la santé.

Toutes les informations techniques et environnementales sur la galvanisation à chaud ISO 1461 sont données sur le site www.galvazinc.com. Les intérêts majeurs de ce procédé sont une très longue durée de vie et une protection intégrale des pièces comme, par exemple, l'intérieur des tubes, ce qui n'est pas le cas avec d'autres procédés anticorrosion. Dans cet exemple, il est bon de savoir que la corrosion des tubes commence par l'intérieur, provoquant ainsi des dégâts qui ne peuvent être réparés par manque d'accessibilité. La galvanisation à chaud reste l'une des meilleures protections anticorrosion des aciers, les innombrables ouvrages protégés pour des décennies par ce procédé le prouvent.

Le zinc, utilisé pour le procédé de galvanisation à chaud, offre également l'avantage d'être entièrement recyclable, comme l'acier. C'est l'un des acteurs essentiels du développement durable et de la préservation des ressources naturelles.

Pour tout renseignement : Galvazinc
01 55 95 02 02
info@galvazinc.com / www.galvazinc.com

AAACE : la passion des véhicules anciens



L'Auth'Antique Automobile Club d'Ézanville est une association multimarques et non-élitiste qui a pour but de réunir les amateurs de véhicules anciens de tous types, participant ainsi à la préservation du patrimoine industriel.

La passion commune et la convivialité sont ses moteurs. Elle permet par le biais de rassemble-

ments de tisser des liens entre les membres et avec d'autres associations environnantes.

Les adhérents se retrouvent le premier dimanche de chaque mois en matinée (sauf janvier et août) sur le Forum du complexe de la Prairie. Ils sont heureux d'y rencontrer et d'accueillir les Ézanvillois qui viennent leur rendre visite. L'accès au public est libre, de même que pour les propriétaires de véhicules éligibles non-adhérents.

L'augmentation du nombre de véhicules exposés témoigne du succès grandissant de cette manifestation mensuelle.

L'AAACE participe également à diverses manifestations locales, tant à Ézanville (dont le Forum des Associations) que dans les environs. Elle se rend aussi régulièrement dans des communes proches où elle est invitée. Pour la seconde année consécutive, l'association a organisé les 16 et 17 janvier 2016, en partenariat avec les Pétar'Ardentes, une "Bourse d'échange-Exposition" Autos-Motos Anciennes.

Deux sorties d'une journée avec départ et arrivée à Ézanville sont prévues cette année.

Venez leur rendre visite tous les mois au complexe de la Prairie ou sur le blog : aaace.over-blog.com.
Contact : aaace95@orange.fr.

Tribunes

Tribune du groupe majoritaire

L'excellent rédacteur de la tribune d'Ézanville notre ville semble se tromper de cible. L'adjoint chargé du développement économique est tout à fait dans son rôle quand il participe avec les commerçants d'Ézanville à l'organisation d'une animation festive. Nous en profitons pour remercier ceux qui ont bien voulu s'y investir et nous espérons pouvoir renouveler l'année prochaine.

Le marché de Noël de Loisirs et Culture, qui se déroule habituellement au complexe de la Prairie, a été transféré cette année dans leurs locaux derrière la mairie. Il semble qu'ils n'aient pas pris en compte la signalétique permettant d'orienter les Ézanvillois. C'est la raison pour laquelle nous avons vu, le matin même de l'ouverture, un bénévole accrocher à la hâte dans le centre-ville les panneaux manquants. Nous avons été surpris de lire dans la tribune du mois dernier qu'on nous reprochait de ne pas avoir fait nous-mêmes ce travail, puisque tout le monde sait que les élus de la mairie sont totalement indépendants de l'association. Le bénévole qui s'est acquitté de cette tâche semblait pourtant enchanté de le faire. Il n'y avait qu'à le voir faire, tout sourire pour les passants et les automobilistes circulant dans le centre-ville. En clair, nous sentons bien que cette tribune mensuelle est pour certains une corvée car ils ne savent pas quoi y écrire d'intéressant.

Bien vivre à Ézanville

Notre majorité se réjouit des résultats des élections régionales. Nous savions que notre Maire à travers un courrier que nous avons tous reçu soutenait la liste de Valérie Péresse. Mais une question nous vient à l'esprit : pour quelle raison lors des élections municipales de 2014 n'a-t-il pas fait apparaître le logo de l'UMP sur aucun de ses tracts ou affiches, le logo de l'UMP, nouvellement renommée Les Républicains ?

Dans Ézanville Infos de Janvier, nous découvrons enfin le projet de réaménagement de la zone commerciale du val d'Ézanville avec un planning prévisionnel.

Mais là encore, nous pouvons nous interroger. La CCOFF a fusionné officiellement le 01 janvier 2016 avec la CAVAM et d'autres communes et ce projet est-il toujours une priorité ? Par ailleurs, nous nous souvenons d'un tract pendant la campagne municipale intitulé « échos de campagne #2 » dans lequel, Monsieur le Maire précisait, à propos de l'installation d'une patinoire et d'un cinéma multiplexe dans cette zone, source potentielle de nuisances pour les riverains :

« Aucun risque à ce sujet » or, dans le dernier édit d'Ézanville Infos, nous pouvons lire « que 3 salles de cinéma... pourraient avantageusement être placées dans notre zone » Notre inquiétude était parfaitement justifiée, à la fois sur le fond et sur la forme, qui consiste pour Monsieur le Maire, à traiter trop souvent ses administrés comme quantité négligeable. Bien que ce sujet ait été évoqué furtivement, lors d'une Commission d'Urbanisme, il n'y a eu aucun débat, ni aucune consultation, permettant de recueillir l'opinion des Ézanvillois. Y aurait-il deux circuits de décision ?

Faut-il rappeler à Monsieur le Maire, que les oppositions d'Ézanville représentent plus de 50 % de la population ! Et un dernier point concerne la salle de prière du Rd de Vaux. Nous savons qu'une décision de justice a été rendue début décembre et là encore, il n'y a eu aucune information de la mairie, pourtant beaucoup d'Ézanvillois s'interrogent. Pourquoi un tel secret autour de ce sujet !

Ézanville notre ville

Tribunes de l'opposition

Un amour tardif

Une fois n'est pas coutume, vu le ton polémique de la dernière tribune du groupe majoritaire, nous avons choisi de répondre.

Apparemment, nous avons cruellement manqué à la majorité dans les bureaux pour les élections régionales du 13 décembre dernier (et non du 12!...).

Pourtant, nous ne leur manquons pas habituellement puisqu'on "oublie" toujours de nous inviter aux vœux du personnel, au repas des anciens, à la remise des dictionnaires dans les écoles, à l'accueil des nouveaux arrivants, aux remises de médailles, aux diverses inaugurations, à la distribution des colis des séniors,...

Ils ont aussi réduit notre participation aux commissions à un seul membre de notre groupe de 5 élus seulement contre 2 au précédent mandat.

Nous sommes flattés par cet amour subit, mais qui montre une conception clairement politicienne du rôle d' élu.

Oui, nous serons là pour poser la première pierre de la bibliothèque le jour où il y en aura une, de la maison de la culture, d'une maison médicale,.... On peut rêver.

Mais au fait, ils sont 22 élus dans la majorité, et nous ne sommes que 5 !

Rappelons enfin qu'être élu n'est pas un travail, mais un engagement bénévole au service de l'intérêt général, sauf pour le maire, les adjoints et quelques délégués qui perçoivent une indemnité.

Bref, nous n'avons pas de leçon à recevoir de la part d'élus qui préfèrent poser pour des photos pour la revue municipale ou le site de la ville, plutôt que de travailler les dossiers (affaire Bouygues en centre-ville à suivre par exemple).

Une équipe unie pour une nouvelle énergie